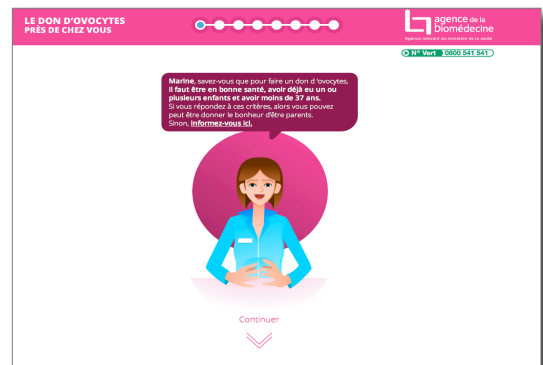


« DON D'OVOCYTES PRES DE CHEZ VOUS » : PREMIER DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES FUTURES DONNEUSES D'OVOCYTES

Pour accompagner personnellement les femmes qui souhaitent aider des couples infertiles en faisant un don d'ovocytes, l'Agence de la biomédecine inaugure le 18 novembre le nouveau dispositif « Don d'ovocytes près de chez vous » sur son site www.dondovocytes.fr.

L'Agence vise avec ce nouvel espace convivial, simple d'utilisation et riche en informations locales, à rassurer et faciliter le passage à l'acte, en favorisant la mise en relation avec le centre habilité pour le don le plus proche.

« Don d'ovocytes près de chez vous » apporte aux femmes qui envisagent de devenir donneuses, des réponses concrètes sur le don et sur les possibilités de donner dans leur région, afin d'aider un plus grand nombre de couples infertiles à accéder au bonheur d'être parents, à leur tour.



Un accompagnement personnalisé avec « Don d'ovocytes près de chez vous » :

Le nouvel espace « *Le don d'ovocytes près de chez vous* » est conçu pour les femmes sensibilisées aux difficultés des couples infertiles, qui souhaiteraient les aider, mais ne connaissent pas concrètement la marche à suivre.

Son objectif est d'accompagner individuellement les donneuses potentielles, partout en France, et de leur faciliter le passage à l'acte, en passant du souhait de faire un don à la prise du premier rendez-vous avec le centre d'AMP autorisé le plus proche de chez elles.

Cet espace « *Le don d'ovocytes près de chez vous* » privilégie la proximité et la personnalisation des informations, en abordant sous l'angle local le don, avec des témoignages et des chiffres régionaux, et surtout avec une présentation pratique et détaillée du centre d'AMP le plus proche de l'internaute. Il répond à toutes les questions que se pose une femme avant d'initier sa démarche de don :

« Où s'adresser ? », « Qui va s'occuper de moi au centre d'AMP ? », « Comment se passera le don ? », « Comment devenir donneuse ? », ...

Concrètement, en consultant le site www.dondovocytes.fr, la future donneuse est orientée vers l'espace « *Le don d'ovocytes près de chez vous* ». Accueillie par « Julie », une conseillère virtuelle, elle peut, après avoir indiqué son code postal, découvrir toutes les informations utiles sur le don d'ovocytes près de chez elle :

- les principaux chiffres sur le don d'ovocytes dans sa région (nombre de dons, d'enfants nés grâce à un don, de couples infertiles en attente)
- une animation claire et pédagogique pour bien comprendre les différentes étapes d'un don
- un micro-trottoir sur la perception du don d'ovocytes dans sa région
- des témoignages (donneuses, couple ayant eu un enfant grâce à ce don, femme en attente d'un don)
- des informations pratiques sur l'équipe médicale, avec une interview du médecin en charge d'accueillir les donneuses et des photos, pour le (ou les) centre(s) d'AMP de la région

Enfin, si la personne souhaite être contactée par le centre d'AMP de son choix, elle peut laisser ses coordonnées pour être appelée directement par un médecin, pour discuter de son projet de don et poser ses questions.

Le lancement de cet espace s'est accompagné de la médiatisation du site www.dondovocytes.fr avec une campagne d'annonces presse en juillet et en septembre (dans 5 titres de presse magazine), et l'encartage de 485 000 brochures d'information sur le don d'ovocytes.

De nouvelles donneuses d'ovocytes indispensables

Les donneuses d'ovocytes ont été un peu plus nombreuses en 2011 que l'année précédente, avec 402 nouvelles inscrites* (soit 70 donneuses supplémentaires par rapport à 2010).

Grâce à l'engagement de ces donneuses et leurs dons d'ovocytes, 208 enfants sont nés cette même année.

Cependant, pour répondre à l'ensemble des demandes, **il aurait fallu 900 donneuses supplémentaires**, sachant qu'un don permet en moyenne d'aider 2 couples. En effet, fin 2011, restaient inscrits dans les centres d'AMP **1 806 couples en attente**, pour lesquels la femme bien que jeune a été diagnostiquée médicalement infertile ou à risque de transmettre une maladie grave à sa descendance.

Aussi, le **besoin de recruter de nouvelles donneuses en France reste important**, car le don d'ovocytes est encore trop rare.

**chiffres Agence de la biomédecine – rapport annuel 2011*

Les 3 conditions pour devenir donneuse d'ovocytes

La future donneuse doit être :

- âgée de 18 à 37 ans
- mère d'au moins déjà un enfant
- en bonne santé

Comme les autres dons d'éléments du corps humain (sang, moelle osseuse,...), ce don est anonyme, gratuit et librement consenti.

La loi prévoit également la **prise en charge de l'ensemble des frais occasionnés** pour la donneuse lors de sa démarche de don.

Pour connaître les coordonnées d'un centre d'AMP ou demander à être contactée par le centre le plus proche de chez soi, en vue de concrétiser son souhait de devenir donneuse, il suffit de se connecter sur le site www.dondovocytes.fr et cliquer sur « **Le don d'ovocytes près de chez vous** ». Les femmes intéressées n'ayant pas accès à internet peuvent appeler gratuitement le 0 800 541 541.

L'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence de l'Etat placée sous tutelle du ministère chargé de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique 2004 et est compétente dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation.

Elle a notamment pour objectif d'améliorer les conditions de prise en charge des couples concernés dans le respect des lois et des règles éthiques, d'équité et de sécurité sanitaire.

Enfin, elle informe le grand public en étroite collaboration avec les professionnels de santé. L'Agence exerce également des missions dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, de l'embryologie et de la génétique humaine.

Pour remplir ses missions, elle s'appuie sur son conseil d'orientation, instance de réflexion éthique, de conseils et d'avis

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine :

LJ Com | Anne-Laure Brisseau | Tel : 01 45 03 50 36 | Mail : al.brisseau@lajcom.net

Pour suivre l'actualité de l'Agence de la biomédecine